

Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 33/2021

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES EXERCICE 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1^{er} septembre 2018,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1^{er} juillet 2006,
- 94 et suivants du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2020 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 2 séances durant l'année 2020 sous la présidence de M. Pascal Contegat. Il s'est prononcé sur 8 préavis municipaux.

Municipalité

La Municipalité a tenu 45 séances durant l'exercice 2020 dont 3 en visioconférence.

- Séance intercommunale entre les exécutifs des communes de Borex et de Crassier

Les Municipalités des 2 communes précitées se sont réunies le 4 novembre 2020 afin de traiter les affaires conjointes aux deux villages :

- Eclairage public : stratégie de développement.
 - La Nau : répartition des tâches
 - Cimetière : désaffectation cimetière.
 - ASP : divers
 - Soutien financier à la fondation du Bois de Chênes.
 - Employés de la voirie
 - Divers
- Visite annuelle du Préfet

L'inspection annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 29 octobre 2020, conformément à l'art. 141 LC. La visite du Préfet, Monsieur Olivier FARGEON, n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2020, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début de la législature 2016/2021.

Associations Intercommunales – Représentations

La Commune de Crassier a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après (liste non exhaustive):

→ **Assemblée des Syndics du District de Nyon**

Convoquée à 2 reprises en 2020, les 13 février et 10 septembre 2020, les sujets suivants ont été traités :

Le 13.02.2020 à Rolle

- La 5G – qu'est-ce-que c'est ? Rôle et responsabilité.
- Habiter demain.
- Moustique-tigre, maladies transmissibles.
- UCV, nomination de deux membre à Bourg et Village.

Le 10.09.2020 à Coppet

- Accueil de Mme la Conseillère d'Etat Christelle LUISIER BRODARD.
- Bureau de durabilité.
- Plan climat cantonal.
- Plan climat communaux.
- Affaires institutionnelles et communes.
- Point sur les dossiers financiers.
- Présentation de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes.
- Présentation de la Direction générale du territoire et du logement.

→ **Groupement des Syndics Asse et Boiron**

En raison de la situation sanitaire, les Syndics du groupement Asse et Boiron n'ont pu se réunir qu'une seule fois, le 2 septembre 2020, pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Les sujets suivants ont été abordés :

Le 2 septembre 2020 à Borex

- Traitement de la problématique du parcage des employés de l'AEE.
- Adoption du Procès-verbal du 9 octobre 2019 à Arnex-sur-Nyon.
- Perception des impôts par les communes.
- Bibliothèque communale de Gingins – ouverte à chacun.
- Reprise de la facture sociale par le canton.
- Décomptes des cartes journalières CFF.
- Convention entre les communes et la paroisse de la Dôle concernant la répartition des frais liés aux cultes et à la vie paroissiale.
- Représentation du groupement Asse et Boiron au Comité directeur de Région de Nyon.
- Courrier du 9 juillet 2020 de la Fondation de La Côte – financement d'Espace Prévention La Côte 2020.

→ **Union des Communes Vaudoises (UCV)**

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Promouvoir les intérêts des communes et sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

Ses prestations :

- Réalisation d'**analyses financières** pour les communes.
- Aide à la mise en place d'une **planification financière**.
- Accompagnement stratégique et financier dans le cas de **fusions de communes**, notamment sur le processus de fusion, l'animation de groupe de travail et la réalisation d'une analyse comparative multicritères.
- Accompagnement pour la mise en place et le développement de collaborations intercommunales.
- Animation de séances et ateliers sur les différentes thématiques communales.
- Accompagnement dans les processus de réflexion stratégique.

Convoquée une fois en 2020 l'assemblée générale de l'UCV n'a pas eu lieu pendant la Journée des communes vaudoises, initialement prévue le 13 juin 2020 à Payerne, cette dernière ayant dû être annulée en raison de la situation sanitaire. L'assemblée générale s'est donc tenue le 17 septembre 2020 à Savigny, pour les délégués uniquement. Les points suivants ont été traités lors de cette séance :

- Comptes 2019 et Budget 2021.
- Accord sur la participation à la cohésion sociale.
- Validation de la candidature de Chavornay pour la JCV 2022.

Cette assemblée statutaire est présidée par le Comité de l'UCV et réunit les délégués des communes. Elle accueille également sur invitation les interlocuteurs privilégiés de l'association, issus du monde politique mais aussi économique, parmi lesquels le Conseil d'Etat, et est ouverte à la presse. Elle rassemble environ 600 personnes.

L'assemblée générale se déroule en trois temps forts : la partie statutaire, le message du Conseil d'Etat et le discours d'un-e orateur-trice. Les délégués présents ont également la possibilité d'y prendre la parole.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu: elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation.

En 2020, les communes de Corseaux, Le Vaud et Penthaz ont rejoint l'association. L'UCV compte donc 281 communes membres sur 309 communes vaudoises, soit 90,6% des communes totalisant 95% de la population vaudoise. L'Association est l'interlocutrice privilégiée des communes vaudoises pour la défense de leurs intérêts.

Un Comité exécutif de 13 Syndics représentant respectivement les 10 districts du Canton, la Ville de Lausanne et les Présidents des groupes permanents des Bourgs et Villages et des Villes. Le Comité pilote l'UCV, négocie avec le Conseil d'Etat et participe aux différents groupes de travail en lien avec les politiques publiques communales.

Un Conseil de 50 membres, cinq par district, qui assure la représentativité des communes et délibère, entre autres, sur les enjeux touchant la vie des communes.

→ **Région de Nyon (anciennement nommée « le Conseil Régional du district de Nyon »)**

Région de Nyon est l'association de communes du district. Elle réalise des projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages. Elle représente l'avantage des idées communes. Elle compte 40 communes adhérentes au 31.12.2020 et coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Conseil intercommunal

En 2020, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 3 fois, soit le 24 juin à Gland, le 24 septembre à Saint-Cergue et le 9 décembre à Nyon. Les préavis suivants ont été adoptés :

Préavis 53-2020	TP-Cofinancement de CHF 35'000.00 du Fonds TP à l'étude de réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères – Moulin Veillet.
Préavis 55-2020	Démarche participative « Inventer la Givrine de demain ».
Préavis 44.1-2019	Modification du PR 44-2019 Reconduction du DISREN 2020-2025.
Préavis 54-2020	Octroi d'un prêt à la Sofren pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24 à Nyon
Préavis 56-2020	Demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)
Préavis 57-2020	Demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève.
Préavis 59-2020	Demande de crédit de CHF 200'000.00 pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon.
Préavis 58-2020	Budget 2021
Préavis 60-2020	Demande de crédit de CHF 340'000.00 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2021-2024.

Comité de Direction

Le Comité de Direction (CoDir) est l'exécutif de la Région. Il est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Chacun d'entre eux assume un dicastère politique et la direction de son portefeuille de projets.

Actualités 2020 de Région de Nyon

16.01.2020: une convention renouvelée pour soutenir le Festival Visions du Réel.

20.01.2020: plus de 20 privilèges pour celles et ceux se déplaçant en transports publics ou à vélo pour leurs loisirs.

25.02.2020: Gudrun Russig, membre du Comité de direction de la Région, doit remettre son mandat.

16.03.2020: la Région de Nyon active son plan de continuité et place son personnel en télétravail.

26.03.2020: la Région de Nyon décerne le Prix à l'innovation 2020 à une société améliorant la production d'hydrogène.

20.04.2020: la Région de Nyon fait connaître ses corridors biologiques prévenant le confinement de la faune.

01.05.2020: départ du secrétaire général.

04.06.2020: la Région de Nyon déploie une batterie de mesures de soutien au tourisme, dont des nuitées offertes.

30.06.2020: Boris Mury nommé au poste du secrétaire général.

09.07.2020: la Région de Nyon et PubliBike inaugurent quatre nouvelles stations à Rolle, Eysins et Founex.

29.09.2020: la Région de Nyon lance une démarche participative pour l'aménagement du col de la Givrine.

25.11.2020: l'artiste visuel Noé Cauderay et l'autrice de théâtre Sarah Jane Moloney, lauréats des prix artistiques 2020 de la Région et de la Ville de Nyon.

26.11.2020: les transports publics régionaux évoluent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

10.12.2020: la Région de Nyon valorise le ski de proximité via une campagne dans le district.

→ **Réseau écologique « La Frontière »**

Le réseau montre qu'il est possible de constituer une véritable infrastructure écologique connectant les zones protégées à forte biodiversité: La valeur écologique de l'ensemble du périmètre du Réseau se trouve ainsi décuplée. Cette toile de mesures cohérentes et connectées se densifie d'années en années et augmente considérablement la diversité des écosystèmes. Le Réseau La Frontière se profile comme l'un des moteurs des multiples initiatives agroécologiques durables.

GHOL – Hôpitaux de Nyon et Rolle / Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

Les événements marquants de 2020

- Le chantier de l'extension de l'Hôpital de Nyon.
- La crise du COVID-19
- La création du service de communication du GHOL

	2019	2020	Diff. En %
Patients hospitalisés	8'059	7'671	- 4.81 %
Journée d'hospitalisation	51'289	50'305	- 1.92 %
Taux d'occupation A	93.6 %	91.7 %	
Taux d'occupation B	99.0 %	95.7 %	

Durée moyenne de séjour A (jours)	5.9	6.1	+ 3.3 %
Durée moyenne de séjour B (jours)	12.9	13.3	+ 3.1 %
Patients urgences	30'560	26'829	- 12.21 %
Naissances	542	524	
Patients radiologies	29'625	27'911	- 5.79 %
Laboratoires :			
➤ Demandes	62'523	109'896	+ 75.76 %
➤ Points labo	8'8418'683	10'283'836	+ 22.15 %

2020	Site Rolle	Site Nyon	Exploitation commune
Statut	Association	Association	Société anonyme d'intérêt public
Missions	Pneumologie, gériatrie, psychologie	Soins généraux aigus, SMUR ambulances, maternité	Complémentaires
Collaborateurs	141	887	1028 (dont 60 médecins agréés et consultants)
Equivalents Plein Temps (EPT)	116.9	601.7	718.6 (+60 médecins agréés et consultants)
Budget d'exploitation			> CHF 125 MIO
Nombre de lits	20A + 20B + 51C	118A	209

→ Autres Associations

AEE Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron
 AIAB Association intercommunale Asse et Boiron
 SDIS Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours
 SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
 ORPC Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon
 ARAS Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon
 CET Conseil d'établissement

→ Greffes municipales

Règlements communaux

- Le règlement sur les décès, les sépultures et le cimetière intercommunal de Borex-Crassier a été adopté par le Conseil communal de Crassier, le 12 décembre 2019 et par le Conseil communal de Borex, le 9 décembre 2019. La Cheffe du Département de la Santé et de l'Action sociale l'a approuvé le 28 février 2020.

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2020

- 5 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés (6 candidatures).
- 9 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

→ **Personnel communal**

Pas de changement au sein de notre équipe communale en 2020 qui est formée de 3 personnes dans le secteur administratif représentant un taux d'occupation de 1,9 EPT, soit: Mme Brigitte Isabettini, secrétaire municipale, Mme Claire Schenkel, secrétaire adjointe et M. Marc-Henri Berlie, préposé au Contrôle de l'habitant – Office de la population et bourse communale. Crassier emploie également un employé communal à 100 %, M. Christophe Henzen et une concierge à 50 %, Mme Nena Petrovic.

→ **Contrôle de l'habitant et Police des étrangers**

Population au 31.12	
Résidence principale : 1172	Résidence secondaire : 1
Suisses : 881	Etrangers : 291
Arrivées : 120	Départs : 126
Naissances : 9	Décès : 6

Nos aînés

Nos aînés		
Nom	Prénom	Date naissance
MELLY	Gisèle	06.11.1924
BOLAY	Marie	10.11.1929
VULLIET	Pierre	07.04.1930
VULLIET-TITOTTO	Pia Régina	18.11.1930
DE LORIOI	Jean-Pierre	25.01.1931
BERLIE	André	03.04.1931
D'ERAMO	Guido	18.04.1932
GROSJEAN	Gisèle	20.03.1933
LAUBER	Catherine	25.10.1933
DE LORIOI	Mary	30.03.1934

Nous souhaitons la bienvenue à:

Naissances		
Nom	Prénom	Date naissance
WILDI	Célestine	17.01.2020
ORHANT	Chèm	24.02.2020
CANTALE	Jules	25.02.2020
SADEGHIPOUR	Delara	01.05.2020
CENTRON PARGA	Alma	07.05.2020
MARKUS	Maël	20.08.2020
BERDOZ	James	24.08.2020
BADAN	Alice	04.09.2020
ROCHAT	Anaïs	09.11.2020

→ **Manifestations principales de la vie associative**

En raison de la situation sanitaire, toutes les manifestations habituelles ont dû être annulées. Seul un événement a pu avoir lieu entre la première et la deuxième vague de contamination, soit le jeudi 15 octobre 2020 : le vernissage de l'exposition de photographies « Votre Lac, Notre Lac ! ». Cette dernière était organisée par la ville de Divonne qui nous a donné l'opportunité d'afficher les clichés à la place de jeux de Crassier pour une durée d'un mois.

FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2020. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2019 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2020.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2020 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910 Rewiew)

Comptes 2020

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 6'808'551.70 contre des charges de CHF 6'620'553.31 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 187'998.39 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 346'686.-.

On s'aperçoit que le résultat entre les comptes et le budget est dû uniquement à la charge péréquative cantonale ; le système actuel ne répond plus à des critères précis, il est sans cesse modifié pour pallier aux effets pernicioeux pour 45 communes à forte capacité financière, qui sans ce plafonnement verraient leur contribution plus élevée que leurs revenus fiscaux. A relever que les montants plafonnés, environ 50 millions sont reportés sur les autres communes. L'Etat ne maîtrise plus les budgets péréquatifs avec un décalage de deux ans, ce qui met les communes dans des situations difficiles pour l'établissement de leur propre budget. Ci-dessous un aperçu des disparités entre communes.

Commune	Montant charges péréquatives	Par habitant
Crassier	1'853'852	1'579
Borex	3'365'349	2'908
Chésèrex	4'091'042	3'278
Nyon	45'369'734	2'086
Gland	17'950'093	1'335
Rolle	96'911'820	15'483
Lausanne	85'492'534	609

Le résultat effectif de l'exercice 2020 épuré¹ se solde par un excédent de revenu de CHF 115'013.09. (Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves)

Le bilan totalise CHF 15'263'035.74 à comparer à 2019 CHF 11'938'369.50.

L'amortissement obligatoire CHF 218'139.-.

L'amortissement complémentaire CHF 815.49.-

L'amortissement du patrimoine financier CHF 170'508.74.-

Les emprunts bancaires ont augmenté de CHF 3'200'000.- pour se situer à CHF 10'500'000.- cela uniquement pour la réalisation des bâtiments de l'Ancienne gare.

L'avance de trésorerie CHF 1'000'000.-

Fonds de réserve

CHF 69'401.54 ont été prélevés des fonds de réserve des recettes affectées (9280).

CHF 4'399.25.- ont été prélevés des fonds de réserve (9282).

Résultats 2020²

N° Rubrique	Titre	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	672'040	110'030	600'760	82'205	626'307	118'745
2	Finances	1'722'260	4'956'688	1'672'141	5'284'685	2'326'927	6'161'852
3	Domaines et bâtiments	528'388	632'880	510'470	629'015	548'917	634'117
4	Travaux	600'438	280'430	647'705	285'210	815'937	460'509
5	Instruction publique	856'092	25'528	966'326	21'200	922'468	25'906
6	Police	310'184	24'429	356'024	27'800	334'880	29'895
7	Sécurité sociale	1'931'147	778'563	1'923'375		2'057'199	299'706
8	Service industriels					42'345	42'345
	Excédent	6'620'553	6'808'551	6'676'801	6'330'115	7'674'985	7'774'260
			187'998.39	346'686.00			99'275.08

Revenus

Impôts

On constate une diminution de CHF 1'099'510.77 de revenu par rapport aux comptes 2019 sur l'ensemble des impôts, y compris les impôts conjoncturels (dits aléatoires).

Les impôts sur le revenu, la fortune et à la source ont diminués de CHF 930'068.69.

Plus préoccupant, la valeur du point d'impôt communal a diminué : en 2018 – 74'882.- / 2019 – 69'757.- et en 2020 seulement 54'430.- soit une baisse de 20'452.- en deux ans.

N'oublions pas que 30% de l'impôt sur les frontaliers, 50% sur les droits de mutation, 50% sur les successions et donations et 50% sur l'impôt sur les gains immobiliers seront reportés sur la facture sociale.

Les principales recettes communales sont toujours générées par les rentrées fiscales qui représentent 61% (-3%) des recettes communales et les revenus du patrimoine pour 10% (+2%).

¹ Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

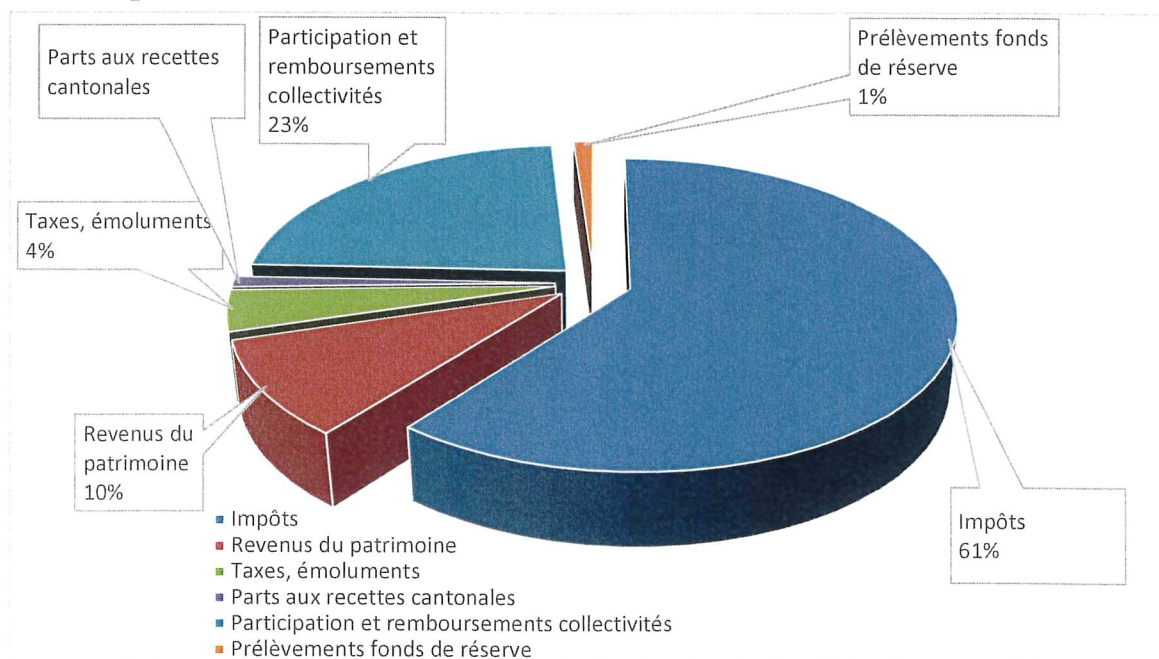
² Montant arrondi, sauf le résultat

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Revenu impôts	4'009'140	4'860'6000	4'994'583

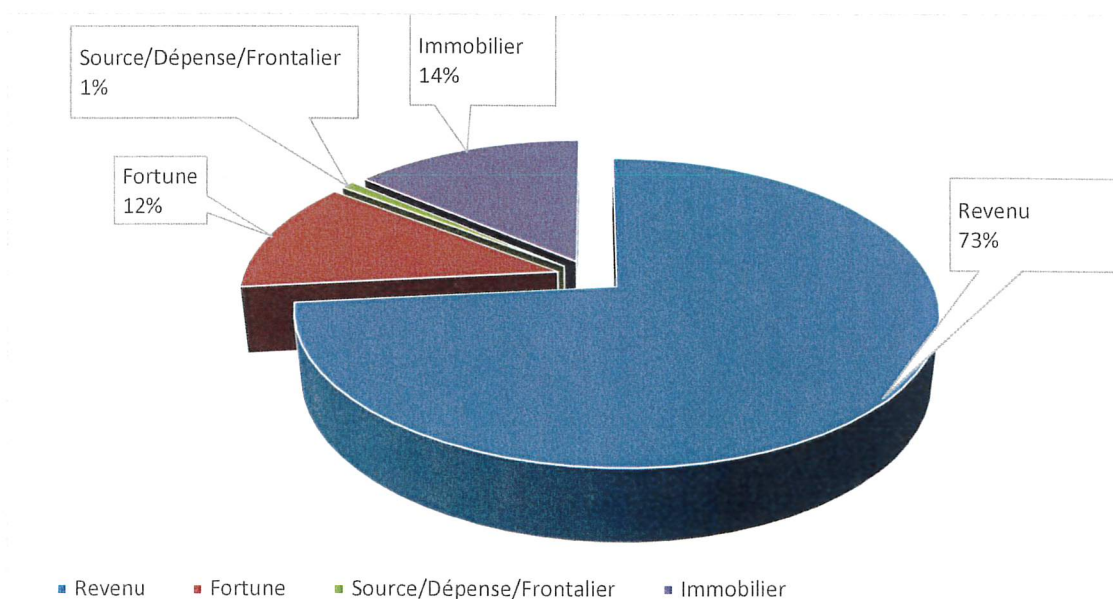
	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Revenu financier	414'442	412'680	407'857

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Revenu administratif	158'332	166'445	161'89.

Revenus par nature³

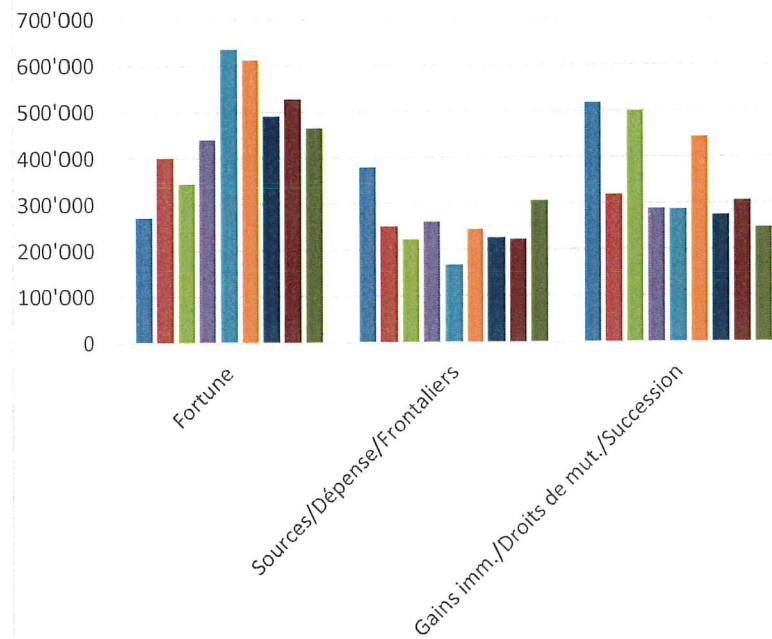


Répartition de l'impôt, 4,009 MCHF



³ Les revenus par rubrique inférieurs à 1% n'apparaissent pas

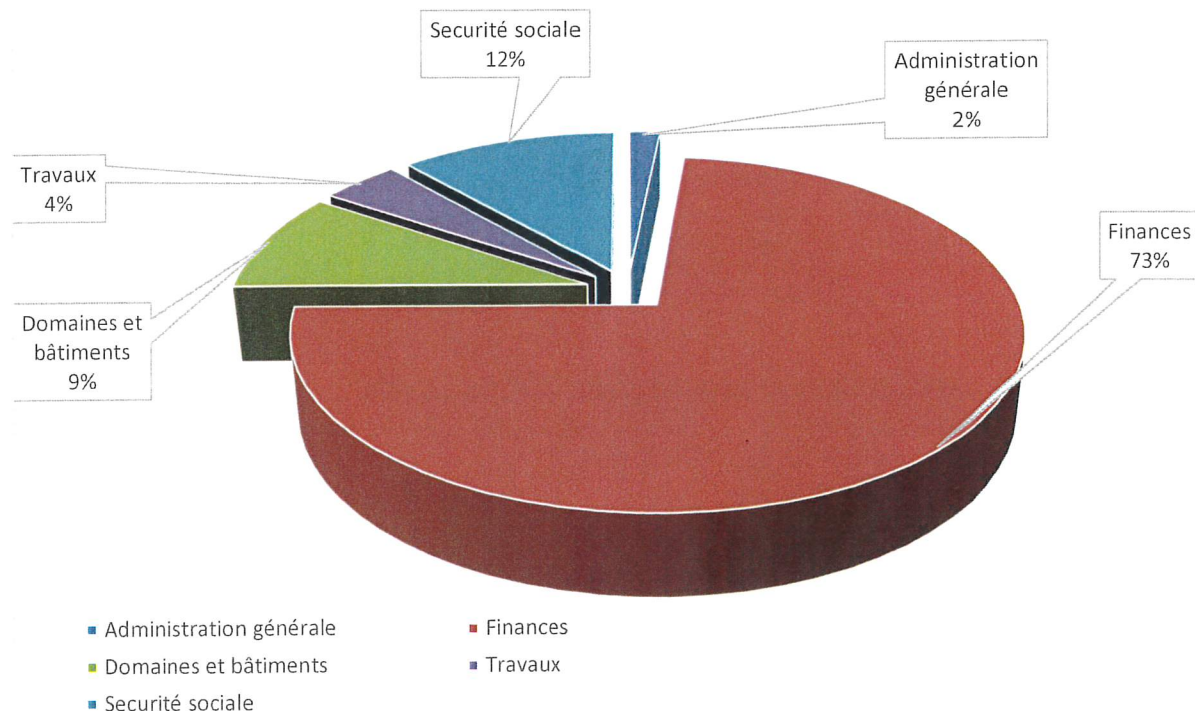
Evolution des rentrées fiscales entre 2012 et 2020



■ 2012 ■ 2013 ■ 2014 ■ 2015 ■ 2016
 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020

■ 2012 ■ 2013 ■ 2014 ■ 2015 ■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020

Revenus par service⁴

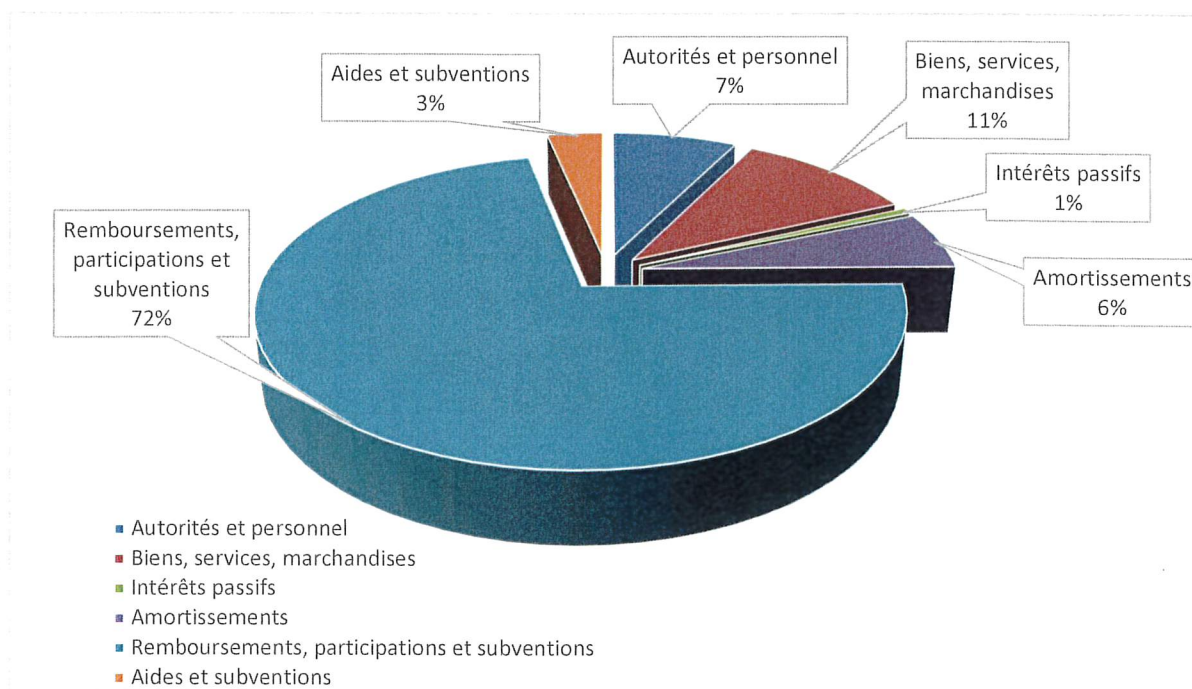


⁴ Les revenus par rubrique inférieurs à 1% n'apparaissent pas.

Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 28% des dépenses.

Charges par nature



Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Le Canton nous a fourni pour les charges péréquatives un décompte provisoire en avril, de ce fait nous pouvons faire les corrections nécessaires directement dans l'année en cours.

Péréquation⁵

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Péréquation	806'747	1'324'257	1'380'892

Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Aide pour le sport	122'131	83'850	105'537

Instruction publique

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Primaire / 98 élèves	410'366	457'318	441'492
Secondaire / 51 élèves	399'993	451'608	425'267

Police⁶

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Police cantonale	160'891	196'035	185'319

SDIS

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Nyon-Dôle	44'359	49'900	46'625

⁵ Selon décompte provisoire d'avril du Service des communes et du logement (SCL) et non des comptes

⁶ Idem

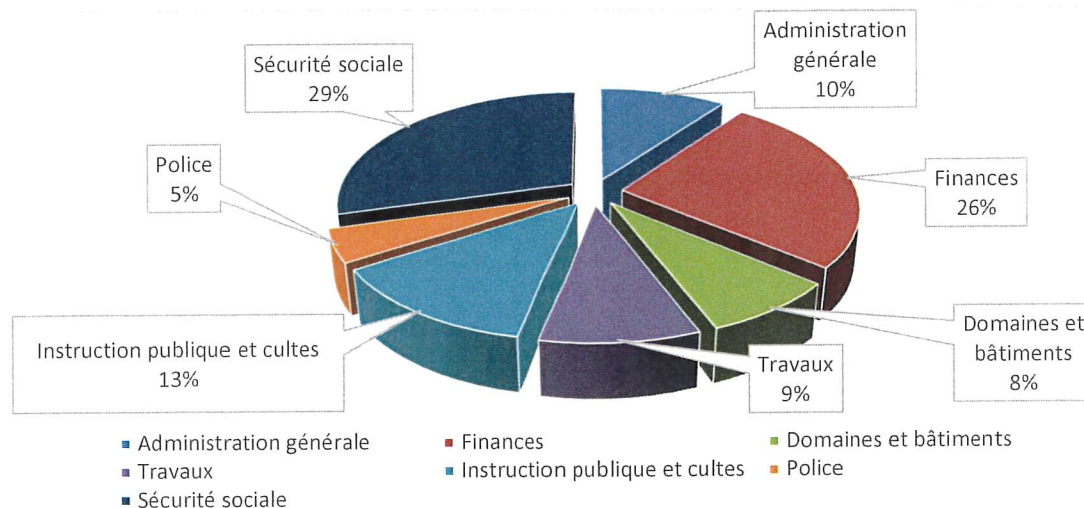
Sécurité sociale

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
AEE – réseau	216'426	225'771	195'638

Facture sociale⁷

	Comptes 2020	Budget 2019	Comptes 2019
Facture sociale	886'214	1'661'544	1'427'513

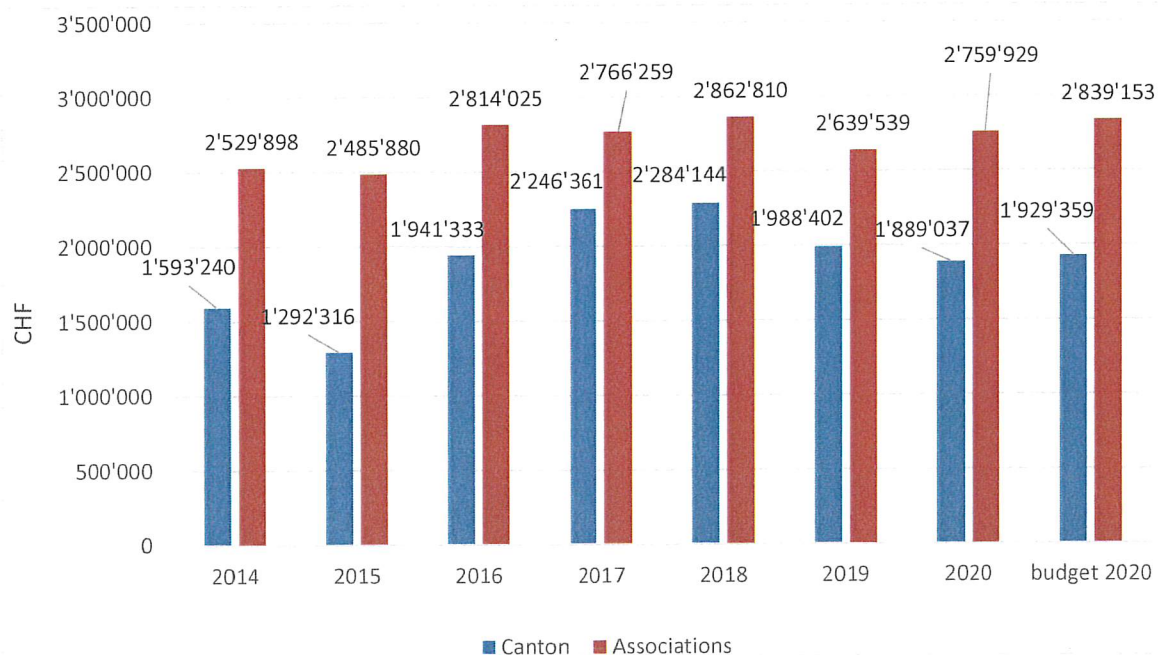
Charges par services



Participation Canton et Associations Intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations



⁷ Idem

Facture sociale – péréquation – police

Les charges péréquatives finales ont particulièrement baissé : moins CHF 1'327'984.-, nous avons même reçu un montant de CHF 57'982.- pour l'aide de solidarité.

Subvention COVID-19

La commune a soutenu les commerces qui sont locataires des locaux communaux par un renoncement de loyers pour un montant de CHF 25'625.-.

Un service d'aide pour l'achat de biens de première nécessité a été également mis sur pied par la municipalité, selon l'ordonnance COVID-19.

Autres indicateurs

Taux d'imposition

68 ct par franc à l'Etat (aussi 68 points) – valeur point d'impôt (source canton) CHF 54'430.-

Valeur du point d'impôt (source BDI)

	2020	2019	2018
Point d'impôt	58'868	73'277	80'568
Net par habitant	54.14	68.57	77.15

Points d'impôt affectés

	2020	2019	2018
Facture sociale	15.12	23.67	25.04
Péréquation nette	13.95	16.30	16.87

Marge d'autofinancement

	2020	2019	2018
Cash-flow	333'152	22'948	234'663

Endettement net par habitant

	2020	2019	2018
Net par habitant	5'883	3'893	3'624

Cautionnement hors bilan

AIAB	4'350'492.50
SITSE	3'230'603.00
ORPCi	9'563.15

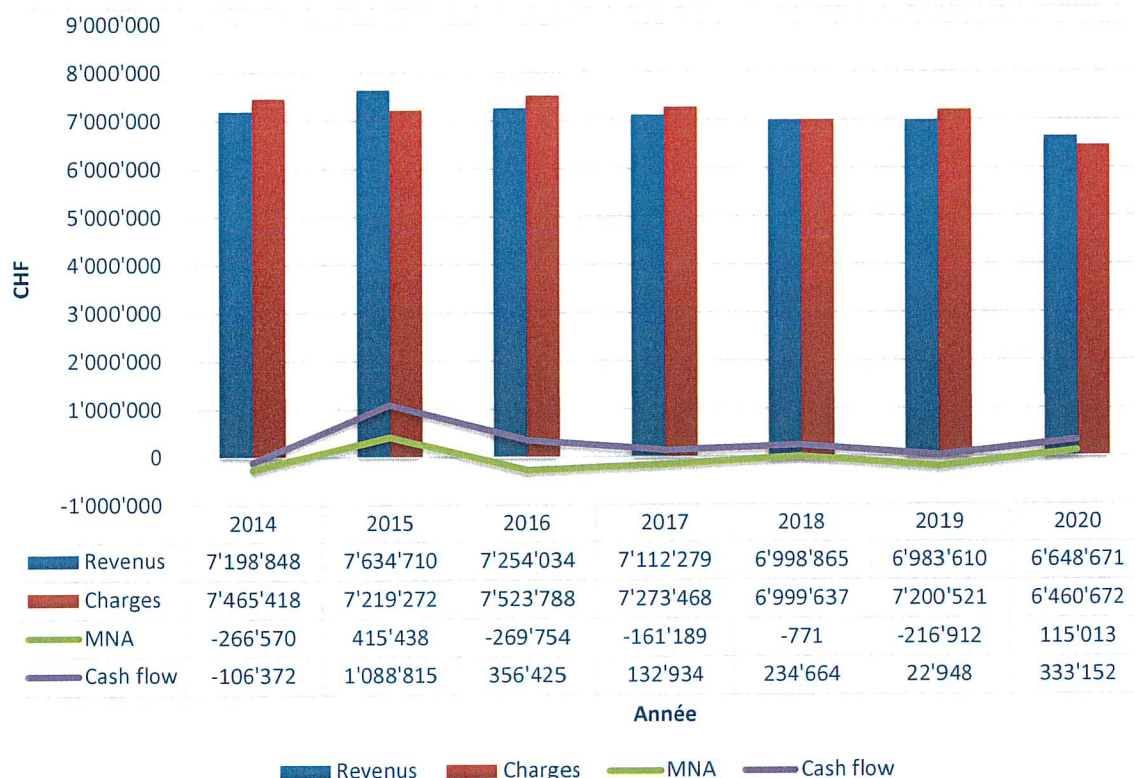
Patrimoine foncier

Estimation fiscale	5'876'200.00
Valeur ECA	18'653'803.00

Patrimoine financier, nouveau

9123.018 - Le Temple de Crassier est propriété des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier et La Rippe. Valeur au bilan CHF 1.-

Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow



MNA: (=Revenus épurés – Charges épurées) la **marge nette d'autofinancement** correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales. Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, celle-ci supposant que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (amortissement économique ou remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

CF : A l'image de la MNA, le **Cash-flow** est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. A noter que la fiduciaire prend en compte l'amortissement financier dans son calcul du cash-flow.

Préavis clôturés en 2020

Néant

Amortissements complémentaires

L'amortissement comptable supplémentaire est une écriture qui est généralement utilisée lorsque la commune réalise un excédent de revenus, c'est-à-dire au moment de la clôture des comptes. L'amortissement supplémentaire consiste à créer une charge de fonctionnement permettant de diminuer la valeur d'un actif au bilan, dans le patrimoine financier ou administratif. Le principe est le même que l'amortissement comptable obligatoire, à l'exception

que l'amortissement supplémentaire constitue une option de gestion en fin d'exercice et qu'il ne provient pas de la politique d'amortissement.

D'un point de vue financier, et comme pour les mouvements sur les réserves, un amortissement supplémentaire n'influence pas le financement à disposition, car l'excédent des revenus correspondant représente bien des liquidités encaissées par la commune.

Ancienne scierie / appartement - CHF 90'000.-

Analyse des finances communales (BDI)

ACTIF	Début	Fin	Variation
Actif disponible	3'907'032.35	4'762'319.99	855'287.64
Immobilisations	8'031'337.15	10'500'715.75	2'469'378.60
Total	11'938'369.50	15'263'035.74	3'324'666.24
PASSIF	Début	Fin	Variation
Endettement total	8'459'098.25	11'669'566.89	3'210'468.64
Fonds et réserves	1'313'100.20	1'239'299.41	-73'800.79
Capital	2'166'171.05	2'354'169.44	187'998.39
Total	11'938'369.50	15'263'035.74	3'324'666.24
Endettement/Fortune net	4'552'065.90	6'907'246.90	2'355'181.00
COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Charges	Revenus	Différence
Résultat publié	6'833'601.30	7'021'599.69	-187'998.39
A DEDUIRE			
Amortissements	396'527.74	7'064.51	389'463.23
Mouvements réserves	230'46	74'031.25	-73'800.79
Imputations internes	159'880.48	159'880.48	0.00
Charges de fonctionnement épurées	6'558'472.26	980'29.89	6'460'442.37
Revenus de fonctionnement épurés	115'018.10	6'689'658.07	-6'574'639.97
Marge d'autofinancement			-449'027.09
Intérêts passifs	51'259.18	36'528.68	
Impôts	2019	2020	
Valeur du point d'impôt	73'277.00	58'868.03	
Revenus des impôts (pour péréquation)	4'982'836.01	4'003'025.92	
Par habitant	2019	2020	
Endettement/Fortune net par habitant	3'893.98	5'883.52	
Endettement total par habitant	7'236.18	9'940.01	
Valeur du point d'impôt par habitant	62.68	50.14	
Péréquation, charges cantonales	2019	2020	
Facture sociale	1'734'276.25	890'436.00	
Points d'impôt pour la facture sociale	23.67	15.12	
Charges de la péréquation	1'380'892.00	1'007'531.00	
Nombre de point pour la péréquation (Charges)	18.84	17.11	
Revenu de la péréquation	-185'796.00	-186'063.00	
Nombre de point pour la péréquation (Revenus)	-2.54	-3.16	

DOMAINES ET BÂTIMENTS

→ **Parcs, promenades et cimetière**

La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n'élimineront pas tous.

La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable.

Rien à signaler, si ce n'est que depuis 2019, la commune est déclarée « sans pesticides ». La Municipalité applique ainsi la législation et répond à un souci souvent exprimé des habitants. Une petite débroussailleuse remplace les produits chimiques, mais il faut s'habituer à voir quelques herbes folles ici ou là; adventice certes, mais contribuant à la biodiversité.

Cimetière intercommunal

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation: tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier.

→ **Bâtiments communaux**

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus.

→ **Bœuf Rouge**

Comme beaucoup d'autres communes, la Municipalité a décidé de soutenir son Auberge pendant la pandémie et le « Bœuf Rouge » a donc bénéficié d'un allègement de son loyer.

→ **Ancienne scierie**

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées, mais n'ont pas été beaucoup utilisées en raison de la pandémie.

DECHETS ET ORDURES MENAGERES

→ **Déchetterie**

Beaucoup nous envient la déchetterie !

Parce qu'elle est fonctionnelle mais aussi parce qu'une ouverture trois fois par semaine à des horaires différents est un véritable service aux habitants.

Parce que l'on peut y déposer quasiment tout, ou à peu près, pour autant que les déchets soient bien triés. Notamment la benne des déchets inertes, qui ne doit en aucun cas contenir du plastique. Si la benne contient d'autres déchets que ceux qui peuvent être mis en décharge inerte, elle sera retriée aux frais des contribuables.

Le fait d'accepter les plastiques de moins de 60 cm est aussi apprécié. Même si la récupération des plastiques n'est pas encore au point (il y en a tellement de sortes !) le fait d'utiliser une benne avec compacteur permet des économies de transport.

Mais, et c'est le revers de la médaille, les plastiques récupérés à la déchetterie ne remplissent pas des sacs taxés, faisant ainsi diminuer la rétrocession au sac versée par la SADEC et augmenter la taxe communale d'évacuation des déchets.

Les entreprises industrielles ou agricoles ne peuvent évacuer leurs déchets spécifiques à la déchetterie : aussi, le carreleur ne peut y amener ses catelles défraîchies, ni le garagiste les portes de véhicules accidentés, ni l'électricien ses câbles électriques, ni l'agriculteur ses plastiques de balle ronde. Ces entreprises ont toutes un contrat avec une maison de transport pour évacuer leurs déchets industriels. Ces contrats sont présentés à la Municipalité. Mais ces entreprises ont le droit d'accéder à la déchetterie, y compris avec leur véhicule professionnel, pour évacuer, comme tout habitant de Crassier, ses déchets privés, tel que verres, papiers, cartons, gazon, etc. Cet élément a été formalisé en 2020 dans la Directive municipale relative à la collecte des déchets urbains. Ainsi, le 13 mai 2020, les modifications suivantes ont été apportées dans la Directive :

- Les entreprises doivent prendre en charge elle-même l'évacuation des déchets issus de leur activité à l'exception des déchets ménagers (papiers administratifs, quelques plastiques d'emballages, etc.) ;
- Les déchets de chantier sont interdits à la déchetterie ;
- L'usage de contenants pour les déchets verts (sacs dits « biodégradables ») sont interdits.

En raison de la pandémie de coronavirus, la Municipalité a dû prendre plusieurs mesures en lien avec la déchetterie :

- Mise en place d'un filtre des véhicules (maximum cinq en même temps dans l'enceinte de la déchetterie) assuré par la Municipalité ;
- Port du masque obligatoire.

→ **SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)**

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland.

Deux Assemblées générales ont été convoquées en distanciel pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC :

- Le 11 juin 2020 : les comptes 2019 ainsi que le rapport annuel 2019 ont été approuvés.
- Le 26 novembre 2020 : le budget 2021 a été approuvé.

Depuis septembre 2020, les déchets sont acheminés chez Sotridec SA à Gland pour y être compactés puis envoyés par le rail jusqu'à l'Usine Tridel à Lausanne.

Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés) pour Crassier

Le ramassage des ordures ménagères est effectué les lundis matin. En 2020, les ordures ménagères collectées sur notre commune, représentant un total de 146 tonnes, réparti en : ordures ménagères 142 tonnes et déchets communaux 4 tonnes.

FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, EGLISE

INSTRUCTION PUBLIQUE

Etablissement scolaire Elisabeth de Portes

Nous avons une bonne collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) par des contacts réguliers entre le directeur Monsieur Philippe Ducommun-dit-Boudry et le Syndic.

Le Conseil d'Etablissement (CET)

Le Conseil d'Etablissement de l'Etablissement Scolaire E. de Portes est placé sous la responsabilité de l'AEE. Il est actif depuis la rentrée scolaire 2011-2012.

Il se compose de quatre groupes de quatre personnes représentant, à parts égales :

- les autorités communales ou intercommunales ; l'un de ses membres en assume la présidence ;
- les parents d'élèves fréquentant l'ESEP ;
- les représentants des sociétés locales organisant des activités pour les enfants en âge de scolarité ;
- les représentants des professionnels actifs au sein de l'ESEP, plus un représentant de l'APE, ainsi qu'un travailleur social.

Clinique dentaire

La clinique scolaire itinérante permet un dépistage sur l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins refacturé aux parents.

→ **L'A.E.E. (Association Intercommunale Enfance et Ecole)**

Le Conseil intercommunal (CI) s'est réuni 2 fois.

Le Comité de Direction (CoDir) s'est réuni 10 fois.

Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 990 heures à la gestion de l'Association.

Principales décisions:

Le médecin de référence pour l'ESEP est le Dr. Andrés PASCUAL, qui est chef co-responsable du service de pédiatrie à l'hôpital de Nyon.

Les préavis que l'AEE a présentés et qui ont été adoptés, amendés ou refusés par le CI:

- No 16 – Mise à jour du règlement du CET
Préavis adopté tel que présenté
- No 17 – Tarification des vacations et indemnités du CET
Préavis adopté tel que présenté
- No 18 – Comptes 2019
Préavis adopté tel que présenté
- No 19 – UAPE Gingins
Préavis adopté tel que présenté
- No 20 – Budget 2021
Préavis adopté tel que présenté

Au 31 décembre 2020, l'AEE compte 82 collaborateur-trice-s pour un équivalent plein temps (EPT) de 55.22.

Comptes 2020

Les comptes 2020 sont comparés avec les comptes 2019 et le budget 2020.

Total des charges comparatives:

Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
CHF 7'296'611.16	CHF 7'694'820.00	CHF 7'230'750.21

Scolaire

Total des charges comparatives:

Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
CHF 5'727'181.89	CHF 6'119'060.00	CHF 5'864'571.70

Réseau Asse et Boiron

Total des charges comparatives :

Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
CHF 1'569'429.27	CHF 1'575'760.00	CHF 1'366'178.51

→ **AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)**

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituées de bâtiments scolaires secondaires qui sont à la charge de l'AEE (Association Intercommunale Enfance Ecole). Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chéserex par l'administration et la mise à disposition des sociétés civiles.

Aucune activité particulière en 2020, notamment en raison de la crise sanitaire de la COVID et le CoDir s'est principalement concentré sur les affaires courantes et quelques projets:

- Rédaction du préavis 03, demande de crédit de CHF 24'000,-- pour une étude de mise à niveau de l'informatique au CSBC, retiré en attendant les décisions cantonales.
- Achat d'une tondeuse robot pour la piscine.
- Participation à l'étude conjointement à l'AEE du projet de faire payer un macaron au corps-enseignant pour le parking.
- Gestion des normes sanitaires de la piscine et du complexe ESEP.

EGLISE

→ **EERV / Paroisse protestante de la Dôle – Temple de Crassier**

La parole à la Présidente;

Les paroissiens n'ont pu se réunir comme d'habitude pour leurs Assemblées semestrielles.

La première a été renvoyée, la seconde s'est offerte sous la forme d'un vote par correspondance, avec toutes les pièces nécessaires à l'acceptation des divers points.

Les sujets principaux traités en urgence ont été :

- L'approbation du PV de l'Assemblée d'automne 2019
- L'approbation des comptes 2019 et du budget 2021
- Mmes Ada Carnal et Estelle Pastoris ayant donné leur démission :
- Election de Mme Martine Ansermet et de M. Christian Lavanchy, comme Conseillers paroissiaux
- Le billet de la présidente : donnant de nombreux détails sur la vie de la paroisse en ces temps particulier. A Pâques, les bannières ont été agitées au rond-point de Crassier, des plantes offertes aux passants et le Syndic est venu mettre en route la nouvelle installation électronique des cloches. Le temple de Crassier est enfin propriété de La Rippe, Crassier, Borex et Arnex. Les travaux de rénovation du tableau électrique sont effectués, ainsi que ceux du secrétariat paroissial. La mise à jour de la convention Communes-église est terminée. Les cultes n'ont lieu qu'à Crassier ou Gingins, les distances et le nombre autorisé nécessitant un grand espace.

SECURITE PUBLIQUE

La gendarmerie vaudoise organise régulièrement des patrouilles dans notre village. Il ne faut pas hésiter à appeler le 117 en cas d'infractions, de déprédations ou de nuisances.

La surveillance mutuelle des habitations reste aussi un facteur de sécurité, tout comme les patrouilles des douanes.

→ Police municipale:

M. Raphaël Falconnier, Assistant de Sécurité Publique, engagé conventionnellement par les Communes de Borex, Crassier, Gingins, Eysins et La Rippe, le 02 novembre 2015, s'est assuré durant l'année 2020 des fonctions suivantes :

- Surveillance des parcs et promenades.
- Contrôle et dénonciation des stationnements illicites.
- Travail de proximité aux abords des établissements scolaires.
- Exécution de travaux liés à la police administrative et à la police du commerce.

Les 5 communes membres de la convention ASP se rencontrent chaque trimestre pour faire le point sur le rôle de l'ASP au sein de nos communes et s'assurer de la bonne exécution des missions confiées.

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

→ SDIS Nyon-Dôle

Du 1er janvier au 31 décembre 2020, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 12 reprises, réparties comme suit :

- Incendies 3
- Sauvetage 2
- Inondations 6
- Alarmes automatiques 1
- Divers 0

Les 12 alarmes ont mobilisé les intervenants pour un total de 204 heures.

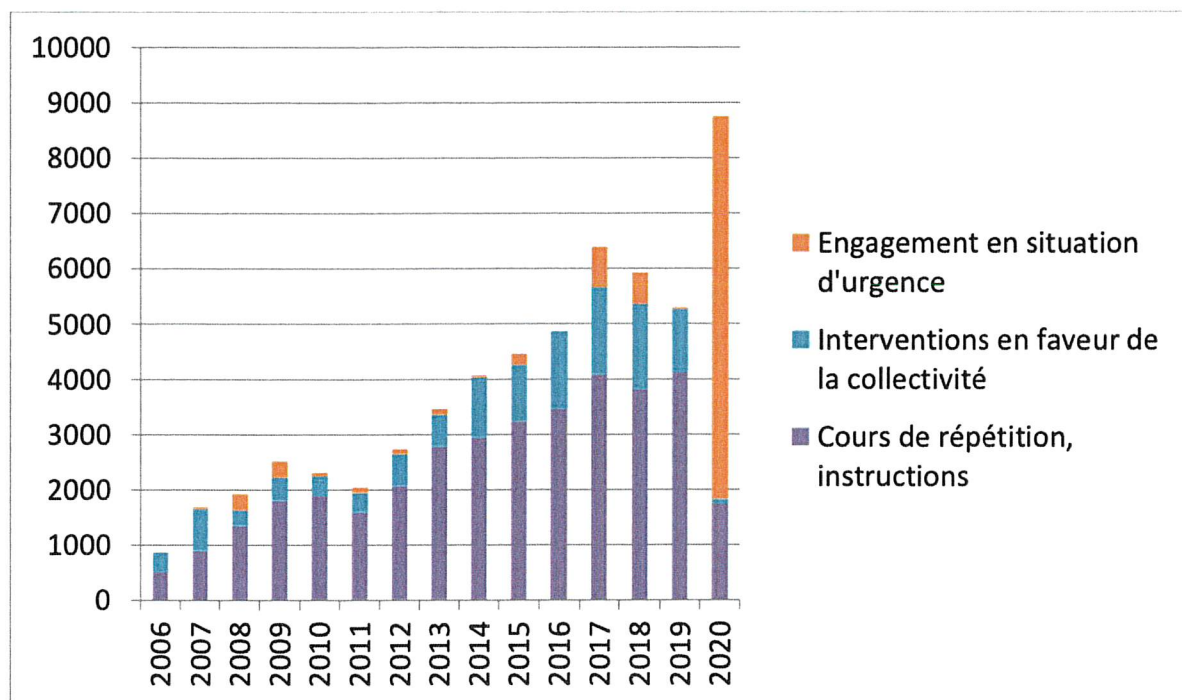
Diminution du nombre d'interventions, avec 17 cas de moins par rapport à l'année précédente.

Interventions les plus importantes en 2020 :

- Sauvetage d'un chien dans le massif de la Dôle le 8 février
- Feu de toiture d'un bâtiment d'habitation à Crassier le 3 septembre.

→ ORPC (organisation régionale de la protection civile)

En 2020, 8'756 jours de service ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une forte augmentation (+65%) par rapport à l'année précédente. Quelque 83 jours ont été effectués pour des engagements au profit de tiers et 6'924 jours d'engagement en situation d'urgence alors que 1'749 jours ont été effectués pour les cours de répétition. Pour la première fois de son existence, la Protection civile vaudoise a été mobilisée le 16 mars 2020. Cette mesure inédite et exceptionnelle a été prise dans une période de grande incertitude.



Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 1^{er} avril 2020 et le 26 août 2020. Il a approuvé les préavis suivants :

- Préavis 1-2020 – Comptes 2019 et Rapport de gestion exercice 2019
- Préavis 2-2020 – Modification des statuts
- Préavis 3-2020 - Budget 2021
- Préavis 4-2020 – Réfection urgente de la toiture Nord

AFFAIRES SOCIALES

→ L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR, basé à Nyon) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland) pour le RAAS.

A relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est en charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est

d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

Organisation

Conseil intercommunal

Présidente Mme Isabelle Jaquet, municipale, Grens

Comité de direction (au 31.12.2020)

Présidente Mme Stéphanie Schmutz, municipale, Nyon

Membres Mme Dominique Bory, municipale, La Rippe

M. Salvatore Mascali, municipal, Mies

M. Lorenzo Merlanti, municipal, Bassins

M. Giorgio Mcello, municipal, Rolle

Mme Isabelle Monney, municipale, Gland

Mme Elvira Rölli, municipale, Arzier

Directeur M. Antoine Steiner, directeur ARAS (voix consultative)

Contexte général 2020

Comme nombre d'organisations, les activités de l'ARAS ont été fortement impactées par la crise sanitaire due au virus « covid-19 ». Deux grands enjeux ont ainsi rythmé l'année:

1. Maintenir les prestations essentielles au public

Maintenir les prestations pour la population était essentiel : environ mille ménages bénéficient chaque mois du Revenu d'insertion ou de prestations complémentaires pour familles dans notre région, autant de personnes qui ont pu compter sur la poursuite des aides financières pour assurer leur minimum vital, payer leur loyer, etc.

Toutes les prestations financières ont pu être garanties, en temps et en heure, tout au long de l'année.

De même, à l'exception de l'une ou l'autre demi-journée particulière, les lignes téléphoniques ont été fonctionnelles selon leurs horaires habituels, offrant une « présence » d'abord, une réponse ensuite, aux personnes nécessitant orientation, conseil ou information. Face à l'adaptation incertaine du système de protection sociale cantonal ou fédéral, les réponses apportées n'ont été parfois que partielles, dans l'attente de pouvoir connaître finement les dispositifs mis en place aux niveaux national et cantonal.

2. Protéger les collaborateurs

Prendre les mesures de protection adaptées au fur et à mesure que les consignes évoluaient a nécessité d'importantes capacités d'adaptation, ceci d'autant plus que la mesure de « télétravail » généralisé ne pouvait être appliquée immédiatement : d'une part, en raison de contraintes techniques ou matérielles (absence de PC portables, pas de gestion électronique documentaire, etc.), d'autre part, parce que la nature de des activités de l'ARAS nécessite a priori un contact en « présentiel ». Dans la phase la plus critique, la réception des personnes dans leurs locaux a dû être limitée aux situations les plus complexes et qui ne pouvaient pas être traitées à distance.

Bilan général

Malgré l'absence de préparation manifeste pour gérer ce type de risques, nous pouvons relever une excellente capacité d'adaptation, de réactivité, et de proposition de solutions au sein de leurs services. Globalement, nous pouvons tirer un bilan positif de cette phase de crise

dans la mesure où les prestations essentielles à la population ont pu être assurées sans problématique majeure. De plus, s'ils ont été confrontés à des absences ponctuelles de collaborateurs malades ou en quarantaine, ils n'ont pas eu connaissance de conséquences fâcheuses sur la santé de ceux-ci, ni eu connaissance de suspicion de contamination sur le lieu de travail. Enfin, cette phase a permis de mettre en place et d'expérimenter de nouvelles techniques ainsi que des modalités d'organisation différentes, qui pourront être mises à profit à l'avenir.

Centre Social Régional (CSR)

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Nombre de dossiers RI

Le tableau ci-dessous démontre l'évolution du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne :

Année	2020	2019	2018
Dossiers actifs	766	792	829

Le tableau joint en annexe présente, pour chaque commune, le nombre de dossiers traités sur l'année, en comparaison avec l'année précédente. A relever qu'un dossier peut concerner autant une personne seule qu'une famille, et que la durée des aides versées peut être variable, de 1 à 12 mois.

L'augmentation régulière du nombre de dossiers que l'on connaissait il y a plusieurs années est une tendance qui a disparu, allant jusqu'à s'inverser sur les derniers exercices. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une forte augmentation des demandes en raison des conséquences économiques de la pandémie, l'exercice 2020 s'inscrit dans la même tendance.

Le CSR fait l'hypothèse que les mesures prises par la Confédération au niveau des assurances sociales (prolongations de droit dans l'assurance chômage, RHT, dispositions spécifiques en cas de perte de gain) ont permis de prévenir une péjoration trop importante de la situation des personnes en 2020. Ceci conjugué aux différentes mesures visant la réinsertion socioprofessionnelle mises en place dans le Canton, et qui ont permis au fil du temps de stabiliser, puis de faire diminuer le nombre de personnes bénéficiaires du Revenu d'insertion.

Les activités

La prise en charge des personnes qui bénéficient des prestations du Revenu d'Insertion (RI) est mise en œuvre selon trois axes généraux. A relever que la première étape, dite « d'évaluation sociale », se déroule pour toute personne reçue par un assistant social, que cela débouche ou non sur une intervention suivie.

- *Evaluation sociale*

La première évaluation de la demande d'une personne qui s'adresse au CSR est réalisée par un professionnel du social. Au cours de ce premier bilan, le rôle de l'assistant social est en effet d'analyser la demande, de répondre à une éventuelle situation d'urgence, d'orienter vers d'autres services spécialisés s'il y a lieu, et d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social. Il réalise également un premier examen de la « subsidiarité » de l'aide sociale, puisque celle-ci n'intervient que si le droit à d'autres

prestations sociales ou assurantielles n'existe pas, ou dans l'attente de la détermination d'un tel droit.

- *Prestations financières RI : examen du droit*

Analyse du dossier, demande de pièces supplémentaires, examen complet du droit aux prestations financières et analyse complémentaire de la subsidiarité, proposition de décision RI : ce sont là les tâches principales assurées par le gestionnaire de dossier qui intervient ensuite dans le processus d'octroi du RI. Il est chargé tous les mois de procéder à un nouvel examen pour chaque dossier, sur la base des documents obligatoires remis par les bénéficiaires (déclaration de revenus - questionnaire mensuel) : les conditions de droit sont effectivement analysées mensuellement. Ainsi, l'aide sociale (le RI) n'est versée que partiellement lorsque la personne dispose de revenus qui ne lui assurent pas le minimum vital pour le mois en question.

- *Appui social et mesures d'insertion*

Un bilan social est effectué en parallèle par un assistant social. Il a pour but de mettre en évidence les domaines dans lesquels un appui social est nécessaire, c'est-à-dire les champs sur lesquels l'assistant social devra travailler avec la personne dans le but qu'elle puisse retrouver son autonomie « la plus grande, la plus durable, et la plus rapide possible », comme le stipule les directives en la matière. L'appui social se concrétise par l'établissement d'un plan d'action personnalisé avec le bénéficiaire, qui formalise les objectifs poursuivis. Par la signature de ce plan d'action, il s'engage à respecter les objectifs fixés et à tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie. Pour atteindre les objectifs, divers moyens sont mis en œuvre, comme par exemple la sollicitation d'organismes partenaires spécialisés, avec lesquels le CSR collabore, et qui mettent en œuvre des programmes de réinsertion et/ou de formation.

Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

AAS compétente par Commune

Les habitants des 47 communes du district de Nyon sont invités à s'adresser à l'une des deux agences, en fonction de leur lieu de domicile :

AAS de Nyon : Arnex, Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chésereux, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

AAS de Gland : Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel

CRD PC Familles

Au sein de l'Agence d'assurances sociales de Nyon est intégré un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles.

Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

Les PC Familles compensent la différence qu'il y a entre les revenus propres d'une famille et le montant des dépenses reconnues pour cette famille. Elles couvrent les besoins vitaux de toute la famille lorsqu'il y a des enfants entre 0 et 6 ans et uniquement ceux des enfants lorsque ceux-ci sont plus âgés (entre 6 et 16 ans).

Elles se composent d'une prestation financière (PC Familles annuelle) et du remboursement des frais de garde d'enfants et de maladie dûment prouvés.

Pour pouvoir prétendre aux PC Familles, les conditions suivantes sont requises :

- Être domiciliés dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable ;
- Vivre en ménage commun avec des enfants de moins de 16 ans ;
- Disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la Loi sur les PCFam.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES

Accueil de la petite enfance, garderie, familles

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Au 31 décembre 2020 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices	Les Z'Eysinous	Tournicotty	Les P'tits Lézards
Matin	42 %	67 %	35 %	73 %
Mercredi matin (1P)	38 %	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices
Midi	94 %	100 %	97 %	95 %
Après-midi (1P-2P)	34 %	39 %	36 %	51 %
Soir	81 %	96 %	90 %	89 %

Le Repère accueille jusqu'à 15 enfants par jour, le taux d'occupation depuis la rentrée 2020 est de 71 %.

Le vendredi est peu demandé par les parents, seuls 3 élèves de 7-8 P étaient inscrits en juin 2020.

Accueil en Milieu Familial

Les accueillant-e-s en milieu familial sont toujours gérées par la Ville de Nyon par le biais d'une convention.

La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

19 accueillant-e-s sont agréés sur nos communes qui encadrent 122 enfants.

76 enfants sont d'âge préscolaire, et 46 sont accueillis pour du parascolaire.

Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour mémoire, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit : 1 personne encadrante présente pour 5 enfants présents, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ou 24

mois (bébés) ; 1 personne encadrante présente pour 7 enfants présents âgés de 18 ou 24 à 30 ou 36 mois (trotteurs) ; 1 personne encadrante présente pour 10 enfants présents âgés de 30 ou 36 mois à l'âge d'entrée à l'école obligatoire (grands). Les équipes éducatives sont formées au minimum de 80 % de personnel diplômé.

Crèche de La Galiote à Eysins

De janvier à juillet 2020, la crèche disposait de 22 places pour 5 bébés, 7 trotteurs et 10 grands. Dès le 1^{er} août 2020, la Galiote accueille 24 enfants, répartis en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands. Ce nouveau fonctionnement a permis d'offrir 2 places de plus.

Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2020, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote s/22 pl.	La Galiote s/24 pl.	Les Papillons s/44 pl.
Bébés	89 %		85 %
Trotteurs	93 %		77 %
Grands	83 %		76 %
Bébés/Trotteurs		70 %	
Trotteurs/Grands		90 %	
Taux moyen	85 %		79 %

Les devoirs surveillés

Devoirs Surveillés	Nombres de contrats	
	01.01.2020 / 30.06.2020	01.09.2020 / 31.12.2020
1P-6P	49	51
7P-8P	32	37
Total	81	88

INFORMATION SUR:

→ Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2020 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale): 25 permis de construire, dont 6 enquête publique (STI) – 10 dispensés d'enquête publique (72d RLATC), 9 autorisations municipales – 12 permis d'habiter ou d'utiliser. 2 projets d'enquêtes publiques ont été abandonnés.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 35 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent.

En 2020, un préavis relatif à la vente par la Commune au prix de CHF 750.--/m² du terrain d'environ 54m² se trouvant en bordure de la parcelle 472, sise Chemin du Lévrioux fut soumis au, et accepté par, le Conseil Communal. Cette vente à un prix légèrement au-dessous du prix du marché sera en contrepartie de la cession par les actuels propriétaires d'une servitude en faveur de la Commune.

→ **Routes**

Vu la nécessité de faire des économies sur les investissements qui ne procurent pas de rendements directs, les travaux de réfection des enrobés bitumineux ont été repoussés durant cette législature.

Mais après la création du giratoire au carrefour des routes de Nyon et Genève prévue en 2022, la réfection des deux routes précitées sera impérative. Routes cantonales en traversée, elles seront l'objet de subventions cantonales.

La route de l'Ancienne scierie, et dans une moindre mesure le chemin de Montelly, vont aussi devoir être refaits, avant que la sous-couche soit trop abimée.

→ **Eau sous pression ESP et compteurs**

Depuis 1^{er} janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont repris entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- **dans** sa séance du 10 juin 2021
- **vu** le préavis municipal N° 33/2021 – mai 2021 – sur les comptes au 31.12.2020
- **ouï** le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE.

1. **d'approuver** le préavis 33/2021 – Rapport de gestion et comptes exercice 2020
2. **d'approuver** les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés,
3. **de donner décharge** à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2020.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 19 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic S. Melly
La Secrétaire: B. Isabettini



Annexes :

Comptes et bilan 2020
Rapport de la fiduciaire
Plan des dépenses d'investissement

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et le Boursier M. M.-H. Berlie.*